

SEANCE DU 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-six février, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Benoit Pharis, Samuel Bonnabesse, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevre.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia Lefevre, Magalie Pourié adjointe qui a donné pouvoir à Monsieur Régis Forveille, Cindy Marsollier qui a donné pouvoir à Madame Michèle Gilles pour voter en son nom.

Était absente non excusée : Mme Julie Foucteau

Monsieur Bruno Bouvier a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 Février 2025 est approuvé à l'unanimité.

7-2025 – Vente d'une parcelle communale rue du Chemin Vert

Monsieur le Maire expose que, suite à l'acquisition de deux parcelles communales rue des Lilas et du Chemin vert, la municipalité a remis en vente une parcelle avec la maison d'habitation au 4 rue des Lilas. Une parcelle non-viabilisée d'environ 450 M² (27 m x 17 m), jouxtant la précédente et donnant sur la rue du Chemin Vert, pourrait être vendue, l'emplacement étant plutôt bien situé. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide :

- de mettre en vente une partie de la parcelle cadastrée AB 633 pour une superficie d'environ 450 M² au prix de 33 € le M².

- Par 11 voix pour et 2 abstentions (Mickaël Buchard et Samuel Bonnabesse) fixe une obligation de construction d'habitat dans les 5 ans suivant la vente.

-Autorise le Maire ou la 1^{ière} adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

8-2025 – Compte financier unique (CFU) budget Commune 2024

Sous la présidence de Madame Michèle GILLES, 1^{ère} adjointe, monsieur le maire ayant quitté la salle sans participer aux débats ni au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le CFU (Compte Financier Unique) qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses = 1.425.024,33 €

Recettes = 1.567.180,98 € y compris le report de l'excédent 2023 d'un montant de 529.471,26 €

D'où un excédent de clôture de 671.627,91 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses = 593.122,06 €

Restes à réaliser dépenses = 304.663 €

Recettes= 348.829,55 €

Report excédent 2023= 325.404,81 €

Total recettes= 674.234,36 €

Restes à réaliser recettes= 114.100 €

D'où un besoin en financement de 109.450,70 €

Monsieur le maire présente le tableau des indemnités brutes versées au Maire et aux adjoint(e)s pour toute l'année 2024. Le total général s'élève à 64.516€ brut, soit 54.134 € net (pour 63.657 € brut et 53.230 € net en 2023).

9-2025 – Affectation budget Commune 2024

Sur rapport et proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de répartir les résultats dégagés sur le compte administratif de la commune pour l'année 2024, de la façon suivante :

Section d'investissement : Cette section présente un excédent de clôture d'un montant de 81.112,30 € qui sera repris au budget 2025.

Section de fonctionnement : Cette section présente un excédent de clôture d'un montant de 671.627,91 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- Article 1068 : recette d'investissement : 109.450,70 €
- Article 002 : Report en fonctionnement : 562.177,21

10-2025 – CFU budget annexe lotissement Le Rocher 2024

Sous la présidence de Madame Michèle GILLES, 1^{ère} adjointe, monsieur le maire ayant quitté la salle, sans participer aux débats ni au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le compte financier unique 2024 dressé par monsieur le maire et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses = 243.306,54 €

Recettes = 397.333,63 € y compris le report de l'excédent 2023 d'un montant de 154.174,36 €.

D'où un excédent de clôture de 154.027,09 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses = 485.793 € y compris le report du déficit 2023 d'un montant de 234.129,60 €

Recettes = 242.858 €

D'où un déficit de clôture de 234.129,60 € qui sera repris au budget 2025.

A noter que ce budget est essentiellement composé d'écritures comptables concernant les stocks ainsi que le remboursement de l'emprunt réalisé en 2009. Il n'y a pas d'affectation de résultat à faire.

Questions diverses :

Rapporteur : régis FORVEILLE

Suivi de l'artificialisation des sols :

Présentation du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.

Rapporteur : Michèle GILLES

Jumelage de Chocianow :

L'association rencontre des difficultés pour trouver un remplaçant au Président qui cessera ses fonctions en 2025. Pour autant, une délégation de Chocianow pourrait venir fin juin début juillet 2025.

Stade :

-Foot5 : La commission départementale a refusé la conformité des travaux de plusieurs terrains construits sur le département. Toutefois, celui de Juvigné a été accepté. La commune n'a pas encore reçu l'autorisation d'utiliser le terrain. De plus, il y a un risque de procédure judiciaire a l'encontre de l'entreprise pour les terrains refusés.

-Ombrière : La construction suit son cours.

Boucle de la Mayenne :

Un groupe de travail sur la décoration s'est constitué et a déjà commencé les préparations. Un nouveau temps de travail est organisé le lundi 10 Mars 2025, dans la salle du conseil.

Bulletin :

La distribution aura lieu du 25 au 28 Avril.

Fleurissement :

Le jury communal passera le 04 Juillet (à confirmer).

Rapporteur : Bruno BOUVIER

Travaux de l'église :

Monsieur Bouvier donne le compte rendu des travaux en cours. Le couvreur ART RENOV termine la semaine prochaine et l'entreprise GREVET prend la suite pour faire l'enduit. La dernière abside devrait ensuite voir commencer sa rénovation.

Projet habitat du CCAS :

Une première esquisse du projet immobilier porté par le CCAS est présentée au Conseil municipal.

Rapporteur : Mickaël BUCHARD

Voirie :

- Le service ingénierie de la CCE a été sollicité pour valider la faisabilité technique et réglementaire des différents projets du budget 2025
- L'expérimentation au Rachat sera en place jusqu'en avril 2025. Le service de la CCE va proposer un aménagement simple et financièrement accessible pour faire une proposition du Conseil Départemental.

La commission des finances pour travailler sur la proposition de budget 2025 aura lieu **le samedi 15 mars à 9h00.**

Le Conseil municipal pour le vote du budget 2025 est fixé au **mercredi 26 mars à 20h00.**

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à **vingt-et-une heures cinquante minutes.**

Le Maire,



La secrétaire

